lentes de l'anneau et là, se grandissant sur sa selle comme pour braver la mort, le bras levé, la lame haute, il interpellait ses hommes, dominant de sa voix le bruit de la fusillade et ralliant autour de lui les débris de son peloton pour fournir une nouvelle charge.

« C'était un spectacle admirable que n'oublieront jamais ceux à qui il fut donné d'en être les témoins.

« Tel nous avons vu Marchand ce jour-là, tel il s'est montré dans les dix-huit combats auxquels il a pris part pendant ses trois années de campagne en Chaouia.

« On avait l'habitude de le voir passer au milieu des balles et il paraissait invulnérable. Il a fallu cette embuscade nocturne, il a fallu ce ravin boueux, détrempé par la pluie et la neige, il a fallu la fusillade éclatant soudain au milieu d'une obscurité telle qu'il était impossible de discerner les ennemis qu'on avait devant soi, il a fallu toutes ces circonstances, et la nature même se faisant complice de nos adversaires, pour que Marchand tombe enfin.

« Et nous ne savons même pas comment il est mort ; mais soyez tranquilles, tel que nous le connaissons, s'il n'a pas été tué par sa première blessure, il a dû donner encore quelques magnifiques coups de sabre et vendre chèrement sa vie. »

N'est-ce pas qu'elles ont une fière allure ces paroles prononcées par un honnête homme et par un soldat, en face d'un cercueil, sous le ciel d'Afrique ? Au capitaine Simon succède le général Moinier, chef du corps de débarquement de Casablanca, qui dépose sur le cercueil la croix décernée le 1er janvier à l'officier. Puis la voix du général trouble l'immense silence de la chaude matinée : « Lieutenant Marchand, au nom du Président de la République, au nom de la France pour qui vous avez donné votre vie, nous vous faisons chevalier de la légion d'honneur ». Et la foule s'associe à cet hommage posthume. Un mois plus tard un des assistants avouait que jamais rien ne l'avait troublé plus profondément que cette accolade donnée à un glorieux fantôme à travers l'ombre mystérieuse de la mort.

### AU QUESNOY

Le corps du lieutenant arrivera au Quesnoy mercredi ou jeudi et les funérailles seront très vraisemblablement célébrées lundi à 11 heures. Des ordres ont été donnés pour que tout ce qui appartenait à l'officier fut remis à Mme Marchand. La mère douloureuse va donc retrouver les menus objets dont son fils avait fait des fétiches et qui l'accompagnèrent toujours dans ses errances, la petite photo décolorée qu'il porta contre sa poitrine jusqu'au dernier jour. Ce portrait, une croix, le souvenir de sa loyauté, voilà ce que lègue à sa famille Victor Marchand, qui de grands rêves hantaient, et qui se rendit au combat dans une allégresse de fête.

Paul-T. PELLEAU.

# INFORMATIONS

## Les obsèques du général Brun

### A MARMANDE

Les obsèques du général Brun ont été célébrées hier matin, à Marmande, au milieu d'une affluence considérable.

Le train amenant le cercueil du général Brun entre en gare un peu avant neuf heures.

Dans la vaste cour de la gare, un service d'ordre est organisé.

Aussitôt après l'arrivée du train, le cercueil est conduit dans la chapelle ardente aménagée dans une des salles d'attente.

C'est là que les honneurs militaires sont rendus par un détachement du 20e régiment d'infanterie, ayant à sa tête le colonel Chiché, avec le drapeau et la musique.

Le cortège se forme après pour se rendre à l'église Notre-Dame.

On remarque le lieutenant-colonel Gaise, représentant le Président de la République; le général Ebener, représentant le président du conseil ; tous les membres du cabinet du ministre, les sénateurs, députés, conseil général, cour d'appel, généraux de division, corps académique, généraux de brigade, sous-préfet, conseil municipal de Marmande, les maires, etc., etc.

Le cortège s'étend sur un parcours de plus de deux kilomètres.

Le deuil était conduit par M. Jean Brun. En tête des assistants venait M. Jean Lanes, gendre du Président de la République.

Une foule considérable était massée sur les quais de la gare, le long des rues où a passé le cortège.

Le corps a été conduit alors au cimetière où deux discours ont été prononcés par le maire et par le général Plagnol.

Ont également pris la parole : MM. Georges Leygues, député de Villeneuve-sur-Lot, et M. Dauzon, ancien député, président du conseil général de Lot-et-Garonne.

## Un professeur d'escrime tué dans un assaut

Un affreux accident d'escrime s'est produit hier matin à la salle du Cercle de l'Epée, rue Dugommier, à Nantes. Un tireur, M. Fabriès, faisait assaut avec un des maîtres de salle, M. Paul Carrichon, lorsque sur une touche très vive au biceps, la lame de M. Fabriès se brisa à 10 centimètres du bouton et le tronçon s'enfonça profondément dans la poitrine de M. Carrichon qui fut traversé de part en part. Le maître d'armes tomba foudroyé sans prononcer une parole. Il était âgé de vingt-huit ans, marié, père de deux enfants. Son père est maître d'armes à Paris.

La douleur de M. Fabriès, auteur involontaire de cet horrible accident, est navrante.

## M. Drumont victime d'un accident

M. Drumont, directeur de la « Libre Parole », a été victime d'un accident, au cours de la nuit de mardi à mercredi.

Vers minuit et demi, ayant terminé son travail, il venait d'éteindre l'électricité et quittait son cabinet pour passer dans sa chambre à coucher. Trompé par l'obscurité, il s'orienta mal dans l'antichambre, et au lieu d'ouvrir la porte de sa chambre, il ouvrit la porte donnant sur le palier. Il fit ainsi quelques pas sur le tapis. Soudain, le pied lui manqua, et il tomba dans l'escalier.

Des domestiques accoururent au bruit, relevèrent M. Drumont, qui n'avait pas perdu connaissance, et le transportèrent sur son lit.

Les médecins appelés à lui donner des soins n'ont pas constaté de fracture, mais de sérieuses contusions sur tout le corps.

## Les Commissions Scolaires

La commission de l'enseignement s'est réunie hier matin, à Paris. Après avoir rappelé qu'elle avait adopté, dans sa dernière séance, les premières lignes du texte de M. Houffandeau, ainsi conçues : « Des commissions cantonales, composées du juge de paix, président, de l'inspecteur primaire, membre de droit... », le président a mis aux voix la suite du texte.

Les mots « de deux délégués cantonaux, désignés par leurs collègues du canton », ont été adoptés, après rejet des amendements de MM. de Montebello et Lefas, tendant à faire désigner autrement les délégués cantonaux.

La commission a adopté ensuite les mots « de deux instituteurs ou institutrices en exercice ou en retraite, désignés par leurs collègues du canton ».

Elle a ensuite adopté un amendement de M. Variot, repris par MM. Groussau et Lefas, et ainsi conçu : « Le maire ou l'adjoint de la commune aura voix consultative ».

Les derniers mots « avec voix consultative seulement », n'ont été adoptés que par 8 voix contre 7.

La commission a repoussé ensuite divers amendements tendant à porter à quatre le nombre des pères ou mères de famille qui feront partie de la commission scolaire cantonale et à désigner deux d'entre eux dans la commune intéressée.

Elle a adopté le texte suivant : « Deux pères ou mères fréquentant l'école publique désignés par l'inspection d'académie sur une liste dressée par les conseils municipaux à raison de deux par commune ».

M. Théodore Reinach a demandé que les pères ou mères de famille fussent désignés par le sort sur la liste dressée par les conseils municipaux. Il a fait observer que si l'on veut donner des représentants aux familles, *on ne peut pas les faire choisir par l'inspecteur d'académie*. Son amendement n'a été repoussé que par 7 voix contre 7, à égalité de voix.

## 380 pêcheurs russes

### MORTS EN MER

Selon les informations reçues par les autorités de Cronstadt, il n'y a eu que 120 pêcheurs de sauvés sur les 500 hommes, femmes et enfants qui se trouvaient sur la banquise, près de l'île Lavensaari, dans le golfe de Finlande, et qui furent poussés à la dérive par un coup de vent.

Les survivants ont passé en mer trois jours et trois nuits et ont subi des souffrances terribles. La banquise diminuait continuellement, et des masses de glace portant quarante à cinquante personnes s'en détachaient successivement ; beaucoup de naufragés se sont noyés sous les yeux de leurs camarades.

## L'ARMÉE ALLEMANDE et la Légion Etrangère

Les députés socialistes nationaux-libéraux et radicaux nous avaient déjà donné une liste fort longue des traitements inhumains que l'on inflige aux soldats allemands. Le « Vorwaerts » de ce matin complète encore cette triste nomenclature.

Le soldat Niewandt, du 108e régiment d'infanterie saxonne, à Zwikau, se précipita, le 6 novembre dernier, du deuxième étage de la caserne dans la cour. Il fut transporté à l'hôpital, les membres brisés. Interrogé, le malheureux déclara avoir préféré la mort à un plus long martyre.

Insulté et frappé par son sergent, nommé Drechsler, Niewandt devait faire certains exercices jusqu'à ce qu'il perdît connaissance, ou bien le sous-officier le faisait courir si longtemps qu'il avait les pieds en sang, après quoi il le commandait de corvée.

Le sergent Dreschsler a été condamné à deux jours d'arrêts. Pas un journal, à l'exception du « Vorwaerts », ne mentionne cette condamnation. Il est vrai qu'ici ce sont choses courantes.

***

Le « Matin », qui publie l'information qu'on vient de lire, écrit en outre :

« La campagne contre la légion continue plus âpre que jamais. Les articles parus contre cette institution dans divers journaux allemands méritent, malgré leur caractère injurieux, une certaine attention de notre part. Effectivement, même au pire moment de la crise marocaine, la presse allemande n'avait pas employé contre la France un langage aussi violent.

« Pour que devant les faits connus de part et d'autre les journaux allemands continuent leurs attaques, pour qu'ils s'abaissent à de pareils procédés, il faut donc pour eux, c'est-à-dire pour leur politique, de sérieuses raisons de le faire. »

## La Question religieuse

### EN ESPAGNE

L'impression générale est que la question religieuse entre dans une phase critique. On commente beaucoup les déclarations du ministre de l'intérieur, M. Alonso Castrillo. Il a dit que le gouvernement prévoit une rupture, étant donnée l'attitude du Vatican, ajoutant que le litige ne porte que subsidiairement sur la réduction des congrégations, dont trois seulement sont autorisées par le Concordat.

Le fond du débat, dit-il, consiste dans la délimitation des attributions des pouvoirs civil et ecclésiastique, car l'article du Concordat déclarant le catholicisme religion d'Etat est implicitement abrogé par l'article 11 de la Constitution.

Le ministre a ajouté que malheureusement le cabinet ne peut pas compter pour lutter contre le Vatican sur l'appui des partis avancés, qui ne figurent que la chute de M. Canalejas et le retour de M. Maura favoriseraient leur programme.

Quoique le député radical Giner de Los Rios ait déclaré hier que les radicaux appuieraient le gouvernement s'il se montrait résolu, le journal ministériel *Manana* continue à douter de la possibilité de former en Espagne un bloc anticlérical avec le concours des républicains.

La *Manana* attaque aussi vivement M. Moret, lui reprochant d'intervenir dans la politique du gouvernement et de pousser M. Canalejas à brusquer les choses.

D'autre part quoique M. Montero Rios démente les déclarations qui lui ont été attribuées l'attitude des éléments modérés du parti libéral est diversement interprétée.

Notamment le ministre des finances Cobian, qui fut naguère adversaire du projet de loi sur les associations dans le cabinet Lopez Dominguez, et qui passe toujours pour partisan de la conciliation dans la question religieuse. M. Canalejas lui avait télégraphié de revenir pour le Conseil des ministres d'aujourd'hui.

Or, aucune réponse de M. Cobian n'est parvenue au gouvernement. Les réactionnaires en profitent pour insinuer que M. Cobian refuse de s'associer à la rupture avec le Vatican et qu'il a déjà démissionné.

Les ministériels assurent par contre que M. Cobian a déclaré que si la rupture était provoquée par l'intransigeance de la Curie, il resterait aux côtés de M. Canalejas et que la présentation de la loi sur les associations était une question de dignité pour le ministère.

Ils ajoutent que le gouvernement ne verra pas son action entravée dans les hautes sphères.

En résumé la situation paraît assez compliquée quoique *M. Canalejas* semble pouvoir compter sur sa majorité et l'initiative de la rupture part visiblement du Vatican.

## Le Recensement du 5 Mars

On a commencé la distribution des bulletins individuels et des feuilles de ménage que devront remplir toutes les personnes ayant passé la nuit du 4 au 5 mars dans une commune de France, sans qu'il y ait lieu de distinguer entre celles qui y résident habituellement ou celles qui y sont seulement de passage. Autrement dit, le recensement portera sur toutes les personnes présentes en France le 5 mars à un titre quelconque, y compris les enfants en bas âge.

Nous avons récemment indiqué la série des questions figurant au bulletin individuel. Le dépouillement sera aussitôt commencé par le service de la statistique générale de la France, installé dans les bureaux au quai d'Orsay, occupés jadis par le commissariat général de l'Exposition Universelle de 1900.

En cinq ans, le service de la statistique devra dépouiller 60 millions de bulletins fournis par le recensement, auxquels il convient d'ajouter 10 millions d'autres bulletins d'état civil (naissances, mariages, décès), soit en tout soixante-dix millions : environ 14 millions par an.

Tout cela se fait méthodiquement. Voici d'ailleurs le schéma du travail que doit fournir le service de la statistique générale, une fois en possession des bulletins qui lui sont transmis par les communes après les opérations préliminaires du comptage (notons, en passant, que cette transmission, qui devrait être opérée dans un délai maximum de six mois, n'est guère faite qu'en un an, d'où retard appréciable dans le travail, retard qu'il faut obligatoirement rattraper) :

1° Préparation du volume dit du ministère de l'intérieur (population par commune) qui doit être publié au bout d'un an ;

2° Etablissement de la statistique de la population des communes, répartition suivant le nombre d'habitants, population rurale et urbaine, comparaison rétrospective;

3° L'année suivante, dépouillement des 40 millions de bulletins individuels, des 20 millions de feuilles de ménage et des bordereaux de maison.

Cette besogne s'opère par *région*, en commençant par les départements du nord et en continuant par ceux de l'est, de l'ouest et du midi.

4° Récapitulations générales pour l'état civil, pour les industries, pour les professions, pour les établissements industriels ;

5° Travaux annexes comportant : (a) statistique des forces motrices et établissements ; (b) statistique des familles suivant le nombre des enfants; (c) statistique des aveugles et des sourds-muets; (d) statistique des habitations suivant le nombre des pièces, le nombre des habitants et leur profession.

C'est par ces dénombrements périodiques des habitants de chaque commune qu'il est seulement possible de recueillir sur la population, en Français ou étrangers, personnes mariées ou non, enfants, adultes ou vieillards, des données numériques qui fournissent de précieux indices de la vitalité de la nation. Ce dénombrement fait encore connaître le classement par profession et par établissement, et d'une opération à une autre, la répartition de la population se modifiant, le sens et la rapidité de ces modifications renseignent utilement sur l'état de l'activité nationale dans les différentes branches.

C'est à peu près en ces termes que s'exprime la notice jointe aux feuilles individuelles et aux feuilles de ménage remises à tous les habitants de la France pour faire appel à leur bonne volonté en les priant de répondre complètement et exactement aux questions posées. Pour calmer les craintes que pourrait faire naître l'indiscrétion apparente de certaines de ces questions, la notice ajoute en « post-scriptum » : « Les réponses que chaque habitant fera en toute sincérité aux questions posées ne peuvent en aucune façon et à aucun moment lui occasionner un trouble ou un dommage quelconques ».

Les bulletins à remplir sont absolument identiques à ceux qui furent remis il y a cinq ans. La question visant la religion, supprimée depuis 1876, n'a, bien entendu, pas été rétablie.

Le directeur de la statistique générale avait proposé qu'une question nouvelle fût ajoutée : celle des aliénés.

— L'importance des renseignements que nous eussions pu ainsi recueillir, a-t-il dit à un de nos confrères, ne saurait échapper, à beaucoup de points de vue. Si tous les cinq ans en effet nous constatons que le nombre des pensionnaires des asiles est en augmentation, on ne peut cependant tirer de ce fait une conclusion précise, car on accepte plus facilement maintenant dans ces asiles qu'autrefois. La folie fait-elle des progrès ? Sans doute, car les renseignements recueillis à l'étranger au cours des dénombrements similaires à celui qui se prépare l'établissent. Il eût donc été intéressant d'être fixé.

La question cependant a été réservée et ne figure pas sur les bulletins cette fois encore.

## La Russie et la Chine

La Russie et la Chine sont deux empires immenses qui se touchent sur des milliers de kilomètres. On ne sait pas toujours bien où la Russie finit et où la Chine commence.

Il y a des populations russes qui semblent singulièrement chinoises et des populations chinoises qui semblent singulièrement russes.

On ne doit pas s'étonner si des difficultés quotidiennes, des malentendus, des conflits plus ou moins importants se produisent entre les deux. La Chine est incontestablement la plus grande unité nationale du monde entier, avec ses quatre cent cinquante millions d'habitants, sous les climats les plus différents. Elle est appelée à un immense avenir, et on peut prévoir une époque où elle deviendra la plus puissante nation du monde.

Aujourd'hui la Chine est animée de la plus ardente passion pour les réformes intérieures, elle veut se donner une constitution politique et une administration ; elle se hâte avec une activité fébrile de munir ses armées de tout l'outillage moderne.

Il ne faut pas croire que cela soit un mouvement passager et superficiel : c'est un mouvement très profond qui vient de très loin et qui ira encore plus loin. On peut être assuré que la Chine est devenue dès aujourd'hui l'un des éléments les plus importants de la politique mondiale et que les capitales de l'Europe n'ont plus le droit d'ignorer ce qui se fait et se prépare en Chine et à Pékin.

En 1881, la Russie avait restitué à la Chine la province de Kouldja en échange de certains avantages commerciaux. Au cours de ces vingt dernières années, la Chine a accompli dans cette province une œuvre de colonisation admirable, elle a transformé une région dépeuplée en un pays florissant.

Aujourd'hui que la Chine doit faire face aux ravages de la peste, la Russie pousse de nouveau ses troupes vers le territoire de Kouldja. Elle adresse à la Chine un ultimatum qui a été pour les chancelleries comme pour l'opinion une surprise extraordinaire.

On en est à se demander si la Russie serait disposée à recommencer l'aventure qui lui a si mal réussi avec le Japon.

Est-ce le gouvernement occulte qui gouverne à la cour de Russie et que l'on appelle « la Chambre Etoilée » qui essaierait encore une funeste entreprise ? L'armée chinoise aujourd'hui, malgré ses grands progrès, ne peut pas être comparée à l'armée japonaise en 1904. Mais l'avenir est vaste et profond et la Russie peut dès aujourd'hui envisager une époque où la Chine sera tout aussi aguerrie et patriote que le Japon.

*Hector DEPASSE.*

## Auguste Angellier

Depuis quelques semaines déjà sa fin était prévue. Si cruel même était le mal dont il était frappé, et qui, paralysant le corps, avait épargné l'esprit, témoin lucide d'une pitoyable agonie, que nous souhaitions le terme de ce trop long supplice. Pourtant, il avait su nous inspirer une si fidèle et si tendre amitié, nous avions conservé de ses dernière entretiens l'impression d'une si vivace énergie, que nous n'avions pu nous résigner à cette séparation. L'idée de la mort s'associe malaisément à celle d'une volonté forte, d'un esprit puissant. Il semble que l'on doive jouir toujours de ce commerce rare. Aussi l'affligeante nouvelle nous cause-t-elle une surprise douloureuse et ne pouvons-nous encore nous recueillir, afin de fixer des souvenirs à jamais chers.

Au moins, — ce sera pour les siens et pour nous la plus sûre consolation, — ne meurt-il pas tout entier. Il laisse une école et une œuvre. Depuis sa nomination de maître des conférences de littérature anglaise à la Faculté des Lettres de Douai jusqu'à ces derniers mois, il ne cessa d'exercer sur de nombreux élèves la plus efficace, la plus durable influence. C'était un admirable professeur. Il put y en avoir de plus érudits, de plus savants en philologie ; il n'y eut point d'interprète plus pénétrant des écrivains anglais. Il excellait à démêler les intentions, à expliquer les idées, à faire goûter la beauté diverse des styles, à juger et classer les œuvres. Son appréciation était toujours personnelle, mais son goût était [illegible], il n'avait rien du compilateur, du pédant ; [illegible] recourait qu'à lui-même. Son enseignement était fondé sur l'intelligence et la sympathie. Il n'avait besoin de personne pour comprendre, pour aimer. D'un regard sûr, il [illegible] gnait, par delà les mots, les images, les symboles, à la personnalité intime. C'était un moraliste, plus encore qu'un critique. Comme il était poète, après avoir analysé, il savait reconstruire. Grâce à ses facultés intuitives, il ne supprimait point la vie, même sa parole ranimait, ressuscitait.

On goûtait à l'entendre un plaisir singulier. Il n'avait pas cette faconde banale, [illegible] toutes choses, les œuvres et les gens, dans une grisaille uniforme. Il cherchait ses mots, donnait l'impression de l'effort, mais cet effort, rendu plus sensible encore par un geste laborieux, n'était jamais vain ; de cette hésitation, qui tenait les esprits attentifs, jaillissait impétueux le mot propre, décisif, et l'idée apparaissait frappée avec un inaltérable relief. Il n'était pas disert, mais vraiment éloquent. Il écrivait ainsi ; sa phrase est martelée, hachée, souvent prolongée par des reprises ; mais toujours on y sent [illegible] une progression de force, et, concise, elle contient toute l'idée et l'impose. Peu d'écrivains furent aussi virils.

Son ascendant était grand. C'était un maître, au sens le plus énergique du mot. Il savait modeler, d'une main vigoureuse jusqu'à la rudesse, les jeunes intelligences. Mais on se prêtait volontiers à sa discipline. De toutes les provinces, de Paris même, on venait suivre ses leçons. Presque tous ceux qui, dans l'Université française représentent les études anglaises et dont les travaux sont estimés en Angleterre même, se réclament de lui, sont fiers d'avoir été marqués à son empreinte. Tels sont, dans notre Faculté, Derocquigny, son collègue, et Koszul, son suppléant. Angellier présida, pendant quinze ans, le jury de l'agrégation d'anglais. Aussi, nos études anglaises ont-elles été orientées selon les directions qu'il définit.

Angellier était poète. De plus en plus, il se donnait à la poésie. La maladie le surprit travaillant à un nouveau recueil. S'il a été connu que d'une élite, car il était modeste, et la réclame lui répugnait, ceux qui l'ont lu ont placé les sonnets à *l'Amie perdue* et les dialogues entendus *dans la Lumière antique* parmi leurs livres de prédilection. Il y a, sans doute, des vers plus spontanés et plus musicaux que les siens, mais j'en sais peu d'aussi francs, d'aussi clairs, d'aussi expressifs. Ses poèmes ne signifient que des sentiments nobles et purs, des idées neuves et grandes. Leur fin n'est point d'amuser, mais de relever. Ils mettent en nous apaisement et réconfort. Ils font aimer la beauté, [illegible] la douleur, admirer l'énergie. Cette poésie est une école de force et de vertu. Elle nous attache au poète et nous inspire l'ambition de lui ressembler.

L'un des derniers sonnets à *l'Amie perdue* disait la fierté du renoncement et la dévotion au souvenir :

« Alors je serai seul à souffrir ! Je prendrai
« Notre peine à nous deux, pour moi seul, [illegible]
[illegible]
« J'élargirai mon cœur par un effort suprê[me],
« Afin que ton chagrin, auprès de [illegible]
« Laisse exiler le malheur d'un amour [illegible]
« Et que notre douleur, au moins en [illegible]
« Se garde sans laideurs, ainsi qu'un [illegible]
« Qui doit rester intact pour rester [illegible]

Et la première page du *Livre des Sagesses*, qui semble son testament, déclare la résignation à la Mort :

« Ainsi, lorsqu'accablé, vaincu par la fatigue,
« Las du goût du froment, du vin et de la [figue],
« Las d'avoir cheminé du rêve et de l'espoir,
« Par la haine et l'amour, vers l'acte et le [vouloir],
« Sentant s'humilier tes épaules [illegible]
« Et portant sur ton cœur la poussière [illegible]
« Tu voudras te lever de ton humain effort,
« Entre résolument dans les flots de la [illegible]

Comme toute sa vie, la fin d'Angellier témoigne de cette force stoïque. Il croyait vivre longtemps encore. Mais quand la mort s'annonça, son courage ne défaillit pas. Telle est la vraie sagesse : aimer la vie, ne redouter point la mort. Paralysé, aphasique, il ne quitta pas sa sérénité. Aussi, répétons-nous pour lui les beaux vers qu'il écrivit à la mémoire de Paul Dupont, son ami :

« Alors, sans ombre au front, sans suprême [secousse],
« Et prêt depuis longtemps au grand recueil[lement],
« Confiant, tu livras, de ta manière douce,
« Tes deux mains à la Mort qui les prit dou[cement].

*Médéric DUFOUR.*

# DERNIÈRE HEURE

## NOS DÉPÊCHES

## LA CRISE MINISTÉRIELLE

### *MM. Jeanneney et Poirrier se récusent*

Paris, 1er mars, 10 heures.

MM. Jeanneney et Poirrier ont informé M. Monis que, pour des raisons personnelles, ils ne pouvaient accepter, le premier, le portefeuille de la justice, le second, celui du Commerce qu'on voulait leur confier.

Le portefeuille de la Justice est encore sans titulaire ; pour le portefeuille du Commerce, on parle de M. Pams, sénateur des Pyrénées-Orientales.

### MM. PAMS ET DÉVELLE

M. Pams, sénateur des Pyrénées-Orientales, a définitivement accepté le portefeuille du Ministère du Commerce.

Restait à pourvoir le portefeuille de la Justice, devenu vacant par suite du refus de M. Jeanneney. M. Monis tenait beaucoup au concours de M. Develle. Il s'est mis en quête du sénateur de la Meuse et n'a pu le rencontrer.

Dans la soirée, M. Monis lui a adressé une dépêche le priant de bien vouloir se trouver à un rendez-vous demain dans la matinée, étant désireux, a-t-il ajouté, de lui confier un portefeuille.

C'est donc demain matin, seulement que sera rendue définitive la constitution du cabinet.

L'acceptation de M. Develle paraissant très vraisemblable, il n'y aura plus lieu qu'à désigner les sous-secrétaires d'Etat, en dehors de ceux de l'Intérieur et des Cultes, rattachés au ministère de la Justice qui doivent être, comme on le sait, confiés, l'un à M. Emile Constant, l'autre, à M. Malvy.

### PREMIÈRE RÉUNION

Les nouveaux ministres se sont réunis ce soir, à l'Hôtel Continental.

Après un échange de vues complet sur la situation actuelle, ils ont arrêté les principaux points de la future déclaration ministérielle.

Les ministres ont adopté ce qu'avaient arrêté hier MM. Monis, Delcassé et Berteaux, dans leur réunion.

Une entente complète s'est faite sur les divers points de la déclaration entre tous les nouveaux collaborateurs de M. Monis.

### La déclaration ministérielle

La déclaration portera surtout :

1° Sur la loi de la police des chemins de fer pour assurer la sécurité des voyageurs et pour réprimer le sabotage ;

2° Sur la rétroactivité des retraites des employés des chemins de fer (le gouvernement déposera un projet de loi demandant qu'un délai soit accordé aux employés pour choisir entre les deux systèmes en discussion) ;

3° Sur l'effort à faire auprès des compagnies pour leur demander la réintégration des cheminots révoqués et pour les inviter, dans un but d'apaisement, à user de la même bienveillance dont a fait preuve la direction du nouveau réseau de l'Etat sur la réforme électorale (Le gouvernement déclarera qu'il est prêt à collaborer avec la commission de réforme sur le projet de R. P.). Le gouvernement s'appuyera en particulier sur les bases de l'amendement Painlevé. Comme preuve de confiance, le gouvernement demandera à la Chambre de hâter le vote du budget. Il demandera en outre l'urgence de la discussion de l'impôt sur le revenu et il se prononcera nettement pour une politique de laïcité intégrale.

Des modifications pouvant encore être apportées pour l'attribution des portefeuilles, M. Monis se rendra seul demain matin, à l'Elysée. Il rendra compte au Président de la République des résultats de ses démarches et lui communiquera la composition du cabinet.

A 2 heures de l'après-midi, les ministres se réuniront en conseil, à l'Hôtel Continental et se rendront ensuite à l'Elysée, où ils seront présentés au chef de l'Etat.

On annonce que M. Develle n'a pas accepté le portefeuille de la justice. Sur les instances de M. Monis, il se rendra néanmoins à l'Hôtel Continental, au rendez-vous qu'il lui a donné pour demain à midi.

### Un Sous-Secrétariat à la Marine

Paris, 1er mars.

Il est question de créer un nouveau sous-secrétariat à la marine, qui serait attribué à M. Violette.

### UNE ÉTRANGE REQUÊTE

#### du président de la police de Berlin

On commente à Berlin un petit incident créé par une étrange demande faite à une actrice par M. Von Jagow, président de la police.

M. Von Jagow a adressé à Mme Durieux, actrice connue, une lettre dans laquelle il lui déclarait être obligé d'entrer en relations avec les milieux artistiques et lui demandait s'il lui serait agréable de recevoir sa visite.

Bien que les termes de cette lettre ne contenaient rien de choquant, le mari de Mme Durieux s'en est ému et a annoncé son intention de poursuivre l'affaire.

### Train attaqué par des Bandits

#### EN AMÉRIQUE

Des bandits masqués et armés ont arrêté un train express près de Saint-Louis.

Après avoir fait main basse sur tout l'argent qu'ils purent trouver, ils prirent la fuite.

### M. Goude et la « Dépêche de Brest »

Paris, 1er mars.

Pour un article publié lors des dernières élections législatives, M. Goude, député socialiste unifié de Brest, poursuivait cet après-midi, en injures et diffamation, le gérant du journal la *Dépêche de Brest*, M. A. Briand.

Après plaidoiries de Me Ernest Lafond, pour le demandeur, et de Me José Théry, pour M. A. Briand, le tribunal a écarté de la poursuite le chef d'injures, celles-ci ayant été provoquées, et n'a retenu que l'inculpation de diffamation.

Mais comme le journal de M. Goude a publié de violents articles contre la *Dépêche*, le tribunal n'a condamné M. A. Briand qu'à 16 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts et a déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser les insertions réclamées.

A noter que le député de Brest réclamait 50.000 francs de dommages-intérêts et dix insertions.

### Grève à Vigneux

#### LE MOUVEMENT S'ÉTENDRA-T-IL ?

Paris, 1er mars.

On annonçait cet après-midi qu'une nouvelle agitation se manifestait en ce moment dans le Bassin de Vigneux.

Nous avons pu obtenir quelques renseignements qui confirmeraient ces bruits.

Un débauchage complet a eu lieu ce matin ; les terrassiers ont quitté les chantiers, mais l'on s'accorde à dire qu'ils reprendront le travail dès demain matin.

A Ris-Orangis, un chantier a été également abandonné.

### L'Espagne et le Vatican

Rome, 1er mars.

L'« Observatore Romano » publie une note de la chancellerie vaticane où il est dit que le saint-siège a informé le gouvernement de Madrid qu'il serait tout disposé à reprendre les négociations interrompues à condition toutefois que le concordat reste respecté et qu'aucune mesure restrictive ne serait adoptée contre les congrégations pendant toute la durée des négociations.

### M. Pataud et M. Viviani

M. Pataud a reçu aujourd'hui, en réponse à une lettre qu'il avait adressée à M. Viviani pour lui demander d'intervenir pour la réintégration des électriciens révoqués à la suite des dernières grèves, la réponse suivante de M. Valadier, secrétaire particulier de l'ancien ministre du travail.

« M. Pataud. — M. Viviani actuellement souffrant, a demandé un congé à la Chambre. Il me charge de vous dire que dès qu'il sera rétabli, il vous fixera le rendez-vous que voulez bien lui demander.

Croyez, je vous prie à mes sentiments distingués. — E. Valadier. »

En communiquant cette lettre, M. Pataud déclare. — « A mon avis l'intervention de M. Viviani aura d'autant plus de poids que lorsqu'il nous fixera le rendez-vous promis, il sera fort probablement ministre à nouveau. »

### Une vilaine affaire

Rambouillet, 1er mars.

Très gravement malade, Juliette Poillon, 12 ans, demeurant à Montfort-l'Amaury, après bien des résistances, finit par avouer à ses parents que depuis un an elle entretenait des relations avec un sieur Latouche, 57 ans, établi épicier depuis plusieurs années, dans cette commune.

A la suite d'une plainte déposée au parquet de Rambouillet, le procureur de la République, le juge d'instruction, accompagnés par M. Humbert, médecin légiste, se sont rendus aujourd'hui à Montfort-l'Amaury.

Les constatations légales ont prouvé le bien-fondé de l'accusation.

Pressé de questions, Latouche a fait des aveux complets ; il a été immédiatement mis en état d'arrestation.

D'autres fillettes de la région auraient été ses victimes, et l'enquête du parquet se dirigera vers de nouvelles accusations portées par des mères de famille.

### Un train déraille

Brest, 1er mars.

Par suite d'un mauvais aiguillage, le train venant de l'arsenal a déraillé à Rody.

La circulation a été interrompue mais il n'y a eu aucun accident de personnes. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

### Arrestation d'un banquier

Reims, 1er mars.

M. Neu, directeur de la Banque Industrielle et Commerciale, a été arrêté aujourd'hui à 3 h. 45, à la gare de Reims, à sa descente du train venant de Paris.

Le banquier a protesté de son innocence et a déclaré que dans quelques jours il désintéresserait tous les plaignants.

Le juge lui a fait connaître qu'il décernait un mandat de dépôt contre lui, puis la sûreté, accompagnée du juge d'instruction, s'est rendue aux bureaux de la banque industrielle et commerciale et a perquisitionné en présence de Neu.

La comptabilité et la correspondance ont été saisies.

Neu a été écroué ensuite. Les détournements s'élèveraient à une somme de 30.000 francs.

### Un drame à Marseille

Marseille, 1er mars.

Un individu disant se nommer Jean Lamotte, mais que l'on a su depuis se nommer en réalité André Marcou, 19 ans, vient d'être trouvé mort dans la chambre de l'hôtel meublé qu'il habitait avec Marie Boirelong, sa maîtresse, âgée de 25 ans.

Interrogé sur les circonstances qui avaient entouré le drame, Marie Boirelong qui est une fille soumise, fit des réponses peu satisfaisantes.

Après une enquête faite par la police, Marie Boirelong pressée de questions a fini par avouer qu'elle avait assassiné Marcou à coups de revolver à la suite d'une discussion. Le Parquet a décidé l'autopsie du cadavre. La fille Boirelong a été écrouée.

## DANS L'ARMÉE

Paris, 1er mars.

M. Collignon, lieutenant-colonel, breveté au 110e, passe au 23e ; Desjardin-Com[illegible], lieutenant-colonel au 23e, passe au 11[illegible].

M. Chatillon, lieutenant-colonel [illegible] mier, 3e génie, à Arras, a été [illegible] le 6e génie, à Angres ; M. Tart[illegible] cin aide-major de 1re classe au [illegible] siers, passe au 127e d'infanterie ; [illegible] let, du 127e, passe aux hôpitaux [illegible] sion d'Oran ; M. Labacha, de [illegible] Versailles, passe à l'hôpital de [illegible]